

LE BULLETIN

Des masseurs kinésithérapeutes du Doubs

Effectifs : 613

501 kinés exercent en libéral, 88 sont salariés, 14 ont une activité mixte, 10 sont en SCP ou en SEL.

On enregistre seulement 3 départs à la retraite.

Les étudiants :

Avec deux écoles de kinés dans le Doubs, le CDO met tout en oeuvre pour traiter au plus vite les dossiers d'inscription des nouveaux diplômés afin qu'ils puissent travailler sans attendre.

La crise sanitaire encore en cours, ne nous permet pas de les recevoir individuellement cette année, comme nous l'avions fait par le passé.

Le point sur les aides

En plus des aides des impôts et de la sécurité sociale, il semblerait qu'un dispositif d'aide initié par la carpimko soit en attente de validation.

impots.gouv.fr

ameli.fr

carpimko.com



Un nouveau conseil.

Le 4 Juin s'est tenue l'assemblée plénière qui avait pour but d'élire le nouveau bureau. Un petit temps convivial a permis d'accueillir les nouveaux élus : Valerie MASSAINI qui travaille à Audincourt, Pierre LORENZON, retraité et Jean François LAETHIER de Besançon. Il nous a aussi permis de remercier et de dire au revoir aux conseillers sortants.



Le président sortant, Bernard Amourette, a été réélu.

Il y aura deux vice présidentes : Agnès GUILLAUME et Valérie MASSAINI. Ce choix a été facilement admis pour soulager Agnès qui siège en parallèle au conseil national et aussi pour mieux représenter le nord du département par l'intermédiaire de Valérie. C'est Vincent DEMEY qui assurera le rôle de trésorier et Michel BERREUR celui de secrétaire général.



A qui poser les bonnes questions?

Durant la période de confinement, nous avons eu énormément de questions, toutes pertinentes, mais dont certaines ne relevaient tout simplement pas de nos compétences.

Le CDO25 est à même de vous répondre sur les questions de déontologie, les problèmes de contrats ou d'installation.

Dès qu'il s'agit d'une question conventionnelle nous vous conseillons de vous rapprocher des syndicats.

FFMKR / SNMKR / Alize

Pour des questions comptables ou fiscales vous pouvez faire appel à votre comptable ou votre AGA et si vous n'en avez pas à votre inspecteur des impôts.

Enfin pour les questions sur la Nomenclature, il faut vous adresser à la CPAM.

Beaucoup de réponses sont déjà sur le site : doubs.ordremk.fr

Pensez à le consulter avant de nous questionner.

Pour qu'une question soit traitée, elle doit être impérativement posée par écrit (mail ou courrier).

La commission conciliation sera tenue par Valérie Massaini, Jean François Laethier, Vincent Demey, Pierre Lorenzon.

La commission contrat qui sera chargée de relire tous les contrats et de vous donner un avis, sera tenue par Bernard Piganiol, Christophe Jacquin et Jean François Laethier.

Agnès Guillaume et Christophe Jacquin seront en charge de la commission d'entraide et de minoration des cotisations.

La commission langue est chargée de faire passer les tests de Français aux kinésithérapeutes arrivant de l'étranger. Elle sera tenue par Pierre Lorenzon Bernard Piganiol et Bernard Amourette.

La commission communication en charge du site internet et de la publication du bulletin sera tenue par Jean François Laethier et Michel Berreur.

Enfin notre conseil ne saurait fonctionner sans la compétence de notre assistante administrative qui assure une permanence, au siège du Conseil Départemental : Frédérique Giaccone.

Donnez-nous votre avis

Avec la reprise des cabinets, nous voudrions savoir comment ça se passe chez vous?

Les patients sont-ils revenus? dans quel état sont-ils?
Rencontrerez-vous des difficultés à vous équiper ou tout simplement à travailler avec les préconisations de sécurité?

Faites-nous part de vos expériences en nous contactant par le biais de la boîte mail cdo25@ordremk.fr .

Nous collecterons vos remarques, vos réflexions vos états d'âmes et nous les partagerons dans un prochain bulletin.

